

Commune de 6960 MANHAY

**URBANISME**

**AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir (1) :

- qu'il est saisi
- ~~-que le Fonctionnaire délégué est saisi~~
- ~~-que le Gouvernement est saisi~~

d'une demande de (1) :

- ~~- permis d'urbanisation~~
- ~~- modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~- permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~- certificat d'urbanisme n° 2~~

Les demandeurs sont : Monsieur et Madame NGOMBO VINDA-LESPAGNARD  
demeurant à / ~~dont les bureaux se trouvent à~~ (1) : 4920 HARZE, rue de Bastogne n° 43 A

Le terrain concerné est situé à MANHAY-HARRE, Chemin du Blanc Leû et cadastré Section A n° 117 C et 118 C

Le projet consiste en la construction de deux maisons jointives

et présente les caractéristiques suivantes (2) :

Article R.IV.40-2 § 1<sup>er</sup>, 2° du CoDT : « La construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contigües, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions. »

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables de 09.00 heures à 12.00 heures (3) à l'adresse suivante : Administration Communale – Service Urbanisme, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame B. LAMY – Téléphone : 086 / 45 03 18 – Mail : [blamy@manhay.org](mailto:blamy@manhay.org) dont le bureau se trouve à l'Administration Communale, Service Urbanisme - Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 17 juin 2019 au 01 juillet 2019 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale – Service Urbanisme, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.
- (5) par courrier électronique, à l'adresse suivante : [blamy@manhay.org](mailto:blamy@manhay.org).

A Manhay, le 12 juin 2019.

La Directrice générale,

  
S. MOHY



Le Bourgmestre,

  
M. GENERET

- (1) Biffer la ou les mention(s) inutile(s).
- (2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.
- (3) Heures d'ouverture des bureaux.
- (4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.
- (5) Non obligatoire